

OBSERVATION N°1

Sans date ni identification possible :

Participation d'un certain LEGAY qui déclare :

« Les travaux prévus s'appuient sur un diagnostic sérieux. Mais le rechargement de la dune plage Sud n'est-il pas à perte ? Un enrochement n'est-il pas préférable » ?
Signé LEGAY.

OBSERVATION N°2

Participation de Monsieur Jean-Paul DESTENAVES, Président du Mimizan Surf Club tel : 06.08.92.42.27, qui dépose une remarque de quatre pages et conclue que les aménagements prévus n'y changeront rien, bien au contraire.

Copie de la lettre en question :

« ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE
Courant de Mimizan

Rappel Historique.

Le courant de Mimizan sert d'exutoire aux lacs de CAZAUX (I partie), SANGUINET / BISCARROSSE, MIMIZAN et leurs bassins versants.

Avant 1828, trait de côte était irrégulier, et la région de Mimizan comportait de nombreuses zones inondées dont l'embouchure se trouvait à environ 3,5 km au Sud de MIMIZAN.

Entre 1835 et 1838 il y eu plusieurs tentative de redressement du courant (Double piquetage encore visible à ce jour à l'intérieur du courant), plus ou moins infructueuses. Jusqu'en 1872, le courant divague encore vers le Sud jusqu'à 1,5 km de l'emplacement actuel.

De 1870 à 1873, les premières digues sont construites en raison du développement de la station balnéaire. C'est à partir de ces digues qu'ont été élaborés les aménagements de ces dernières années.

Vue du ciel le trait de côte était alors relativement rectiligne entre le Nord et le Sud. Ces aménagements comportaient il y a encore une quarantaine d'années :

- Sur la plage Nord :